

Une politique schizophrénique qui menace le bon fonctionnement de nos services publics locaux

La grève de cet été est le reflet de la gouvernance de M. Marault. Celui-ci a fait le choix, dès son élection, d'un budget d'austérité, de réduction des services municipaux et de leurs personnels. Aujourd'hui, tous les services de la ville fonctionnent mal.

LES DÉCHETS : Exaspérés par le manque de personnels au départ des camions de collecte, les ripeurs se sont mis en grève. M. Marault explique que le coût de la gestion des déchets va augmenter, mais c'est l'inexistence de sa politique qui en est responsable. Nous ne cessons de prévenir que la Taxe nationale de traitement des déchets ultimes (la poubelle marron) va augmenter, qu'il va falloir mieux trier, que nos déchetteries ne sont plus adaptées. Au lieu d'agir, son équipe lance une nouvelle étude sur la redevance incitative à 100 000 euros alors qu'une étude existe déjà ! Pourtant, tout le monde connaît les solutions : le renforcement des filières de recyclage, la valorisation des déchets compostables et un meilleur fonctionnement de nos déchetteries.

L'EAU POTABLE: Le 30 juin 2022, M. Marault a fait voter une délibération qui prévoit **l'abandon de la gestion de l'eau à un prestataire privé pour 20 ans** et la construction de 2 unités de traitement de l'eau. Ce choix va mettre en péril une politique préventive de protection des captages d'eau engagée depuis 20 ans qui passait par une transition agricole vers le bio ou des cultures sous couvert sans pesticides. Les études de l'agence de l'eau montrent que les solutions curatives (unités de dépollution) coûtent toujours plus chères et ne sont pas durables. C'est un recul pour la protection de l'environnement et **une difficulté supplémentaire pour notre pouvoir d'achat** car ce sont les consommateurs qui payeront la facture.

ZAE DE VENOY : Nous avons saisi le juge administratif de Dijon d'un recours pour excès de pouvoir et vice de procédure dans la délibération n°2022-138 de la Communauté de l'Auxerrois votée le 30 juin 2022. En effet, le projet n'a toujours pas été exposé: il reste très flou et la CA achète les terres agricoles à un prix 14 fois supérieur au prix fixé par le service des Domaines. Ce projet de zone d'activité économique est en contradiction avec la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, visant à adapter les règles de l'urbanisme pour lutter contre l'étalement urbain, et l'artificialisation des terres agricoles.